



Délibération du Conseil Municipal

En exercice : 17
Présents : 11
Excusés : 2
Absents : 4

Date de la convocation :
10/11/2025

Président de séance :
Pierre LEONARD

Secrétaire de séance :
Jérôme MATHIEU

Le mercredi 19 novembre 2025, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTMEDY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil municipal.

Membres présents :

Dominique AARNINK-GEMINEL, Yannick ADNET, Evelyne BON, Sylvie LAUNOIS, Bernadette LEBRET, Yves LECRIQUE, Pierre LEONARD, Claude LEONARD, Michel LEROY, Jérôme MATHIEU, Bernard PIERRE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Aurore CORVISY, Eric DUMONT (donne pouvoir à : Pierre LEONARD)

Membres Absents :

Carole BIGOT, Mélanie FOURRE, Laurent KIPS, Virginie PALMIERI

Objet de la délibération :

2025-69 : Cimetières : mise en place d'une redevance de dispersion des cendres - Jardin du Souvenir

La commission Cimetières, réunie le 18 septembre 2025, a proposé la mise en place d'une redevance de 50 € pour la dispersion des cendres au Jardin du souvenir.

Cette redevance, déjà pratiquée par plusieurs communes aux alentours, couvrirait l'achat de la colonne destinée à recevoir les plaquettes portant le nom des défunts dont les cendres sont dispersées au jardin du souvenir.

Le règlement intérieur des cimetières, mis à jour en novembre 2023 par la délibération 2023-56 le prévoyait déjà et ne nécessite donc pas d'être remis à jour.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 12 voix Yves LECRIQUE, Claude LEONARD, Bernard PIERRE, Eric DUMONT, Sylvie LAUNOIS, Yannick ADNET, Bernadette LEBRET, Jérôme MATHIEU, Dominique AARNINK-GEMINEL, Evelyne BON, Pierre LEONARD, Michel LEROY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 5

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté :

APPROUVE la mise en place d'une redevance de dispersion des cendres au jardin du souvenir pour une valeur de 50€

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de
VERDUN,
le 21/11/2025
et publication ou notification
le 21/11/2025

MONTMEDY, le 21/11/2025
LE MAIRE,
Pierre LEONARD

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 21/11/2025
LE MAIRE,
Pierre LEONARD